

DESCRIPTION DES VEHICULES B80BSO

0. GENERALITES

- 0.1 Constructeur IVECO FIAT SPA - TURIN (Italie).
- 0.1.1 Représentant accrédité en France : IVECO UNIC SA
6, rue Nicolas Copernic, 78196 TRAPPES CEDEX.
- 0.2 Marque : UNIC.
- 0.3 Genre : CAM - VASP.
- 0.4 Type et versions : B80BSO.
- 0.5 Puissance administrative : 15 CV.

1. CONSTITUTION GENERALE.

- 1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, roues simples à l'avant et à l'arrière.
 - 1.1.1 Emplacement des roues motrices : à l'arrière et à l'avant.
 - 1.1.2 Emplacement des roues directrices : à l'avant.
- 1.2 Dimensions des pneumatiques : 14,5 R 20 PR 18 ou équivalents, ou 12,5 R 20 PR 22 ou équivalents.
- 1.3 Constitution du châssis ou de la coque : cadre à deux longerons en tôle d'acier emboutis en forme de U entretoisés par des traverses.
- 1.4 Emplacement et disposition du moteur : à l'avant vertical.
- 1.5 Emplacement de la cabine de conduite : avancée.

2. POIDS ET DIMENSIONS (en mm et kg).

- 2.1 Poids total autorisé en charge . . . 9000
- 2.2 Poids total roulant autorisé :
 - 2.2.1 Sans système de freinage de remorque
 - 2.2.1.1 Avec remorque sans freins . . . 9750
 - 2.2.1.2 Avec remorque équipée de freins à inertie 12500
 - 2.2.2 Avec système de freinage 15000 12500
- 2.4 Charge maximale admissible :
 - 2.4.1 Sur l'essieu 1 4200
 - 2.4.2 Sur l'essieu 2 5200
- 2.5 Voie avant 1852
- 2.6 Voie arrière 1852
- 2.7 Empattement 3000

Châssis cabine :

- 2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche, ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement.
 - 2.8.0 Total 4330
 - 2.8.1 Sur essieu 1 2830
 - 2.8.2 Sur essieu 2 1500
- 2.9 Porte à faux avant 1156
- 2.10 Porte à faux arrière 1020
- 2.11 Longueur hors-tout 5176
- 2.12 Largeur hors-tout 2300

Limites pour véhicules carrossés :

- 2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche, valeurs limites minimales pour le véhicule carrossé.
 - 2.8.0 Total 4950
 - 2.8.1 Sur essieu 1 2960
 - 2.8.2 Sur essieu 2 1990
- 2.9 Porte à faux avant 1156
- 2.10 Porte à faux arrière.
 - 2.10.1 Mini sans ferrures ni accessoires 1020
 - 2.10.2 Maxi sans ferrures ni accessoires 1204
 - 2.10.3 Maxi avec ferrures et accessoires 1324
- 2.11 Longueur hors-tout 5480
- 2.12 Largeur hors-tout 2300
- 2.13 Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge ou pour la sellette d'attelage par rapport à l'essieu 2.
 - 2.13.1 Distance mini 550
 - 2.13.2 Distance maxi 800
- 2.14 Distance mini entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 . . . 750

3. MOTEUR.

- 3.1 Dénomination : 8060-24.
 - 3.1.1 Marque : FIAT.
- 3.2 Description générale.
 - 3.2.1 Type : moteur à combustion interne à pistons en mouvements alternatifs et vilebrequin. Suralimentation pour turbo-compresseur mu par les gaz d'échappement.
 - 3.2.2 Cycle : diesel.
 - 3.2.3 Nombre de temps : 4.
- 3.3 Nombre et dispositions des cylindres : 6 en ligne.
- 3.4 Dimensions.
 - 3.4.1 Alésage (mm) : 103.
 - 3.4.2 Course (mm) : 110.
 - 3.4.3 Cylindrée (cm³) : 5500.
- 3.5 Rapport volumétrique de compression : 17/1.
- 3.6 Puissance maximale (kW DIN) : 118.
- 3.7 Régime de puissance maximale (tr/mn) : 3200.
- 3.8 Couple maximal (mdaN DIN) : 40.
- 3.9 Régime de couple maximal (tr/mn) : 2000.
- 3.10 Régime de rotation maximale : 3500 tr/mn.
- 3.11 Carburant utilisé : gazole.
- 3.12 Réservoir de carburant : 1 de 145 litres placé sur le côté droit du cadre de châssis.
- 3.13 Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs commandés par pompe d'injection.
- 3.14 Type de filtre à air : à sec.
- 3.15 Allumage : par compression.
- 3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques : 24 V.
- 3.18 Refroidissement du moteur : par circulation d'eau forcée et radiateur avec ventilateur non débrayable.
- 3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1.
- 3.20 Niveau sonore au point fixe.
 - 3.20.1 Valeur du niveau sonore (dBA) : 91.

- 3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/mn) : 2400.
- 3.20.3 Emplacement de la sortie d'échappement dans l'empattement côté gauche.
- 3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption : sur la plaque constructeur.

4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT.

- 4.1 Type de boîte de vitesses : boîte mécanique à 5 combinaisons de marche avant et une de marche arrière.
 - 4.1.1 Emplacement du levier de commande : à portée de la main du conducteur.
- 4.2 Type d'embrayage : mono disque à sec.
 - 4.2.1 Mode de commande : hydraulique.
- 4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par arbre à cardans avec relais et boîte de transfert à deux rapports.
 - Rapport route : 1/1.
 - Rapport tous terrains : 1/2.04.
- 4.4 Démultiplication de la transmission.
 - 4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence 14-5 R 20 PR 18 (3,286 m).
 - 4.4.2 Démultiplication et vitesses à 1000 tr/mn.

Combinaison des vitesses	Rapports de la boîte	Rapport du pont	Démultiplication totale	
			route	tous terrains
1	1/6,42		1/43,69	1/89,13
2	1/3,59		1/24,43	1/49,84
3	1/2,21		1/15,05	1/30,68
4	1/1,43	1/6,806	1/ 9,73	1/19,85
5	1/1,00		1/ 6,80	1/13,88
AR	1/5,72		1/38,93	1/79,41

Combinaison des vitesses	Rapports de la boîte	Rapport du pont	Vitesse à 1000 tr/mn	
			route	tous terrains
1	1/6,42		4,5	2,2
2	1/3,59		8,0	3,9
3	1/2,21		13,1	6,4
4	1/1,43	1/6,806	20,2	9,9
5	1/1,00		28,9	14,2
AR	1/5,72		5,0	2,4

4.5 Vitesses maximales (km/h).

Avec pneumatiques;	14,5 R 20 PR 18 (3,286)	12,5 R 20 PR 22 (3,162)
Avec couple 1/6,806	92,6	89,2
1/7,583	83,2	80,0
1/9,280	67,9	65,4

- 4.6 Indicateur de vitesse : oui.
- 4.7 Compteur kilométrique : oui.
- 4.8 Chronotachygraphe : oui.

5. SUSPENSION.

- 5.1 Avant : essieu rigide - ressorts à lames - amortisseurs télescopiques du type hydraulique - barre stabilisatrice.
- 5.2 Arrière : essieu rigide - ressorts à lames - amortisseurs télescopiques du type hydraulique - barre stabilisatrice (option).

6. DIRECTION.

- 6.1 Type de direction : à vis et à recirculation de billes, ces véhicules sont équipés d'une direction à assistance intégrée.
- 6.2 Diamètre de braquage hors-tout (m) : 12,480 m.

7. FREINAGE.

- 7.1 Frein de service : à double circuit agissant respectivement sur les roues avant et arrière (type I.I).
- 7.2 Répartiteur de freinage : oui, les répartiteurs de freinage modulent l'effort sur les 4 roues en fonction de la charge sur les essieux.
- 7.3 Frein de secours : constitué par l'indépendance des circuits du frein de service.
- 7.4 Frein de stationnement : sur les roues arrière.
- 7.5 Mode de transmission des efforts aux roues.
 - 7.5.1 Frein de service : hydraulique.
 - 7.5.2 Frein de secours : hydraulique.
 - 7.5.3 Frein de stationnement : mécanique.

- 7.6 Assistance des freins.
 - 7.6.1 Frein de service : oui.
 - 7.6.2 Frein de secours : oui.
 - 7.6.3 Frein de stationnement : non.
- 7.7 Réservoir de fluide ou d'énergie : réservoirs d'air comprimé - 3 de 20 litres.
 - 7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : voyants rouges sur la planche de bord.
 - 7.7.2 Paramètre mesure pour l'alarme : chute de pression.
 - 7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : bouton poussoir.
- 7.8 Type de freins.
 - 7.8.1 Frein de service.
 - 7.8.1.1 Sur essieu 1 : à tambour.
 - 7.8.1.2 Sur essieu 2 : à tambour.
 - 7.8.2 Frein de secours : à tambour.
 - 7.8.3 Frein de stationnement : à tambour.
- 7.9 Ralentisseur : sur échappement.
- 7.10 Circuit de freinage pour la remorque : oui (option).

8. CARROSSERIE.

- 8.1 Carrosserie : châssis cabine.
- 8.2 Matériaux constituant la carrosserie : cabine entièrement métallique.
- 8.3 Nombre de places assises : 2.
- 8.4 Sièges : réglables ou fixes.
- 8.5 Nombre de portes : 2.
 - 8.5.1 Fermetures de sécurité : à deux positions.
- 8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres : vitres de portes descendantes.
 - 8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages.
 - 8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.
 - 8.7.2 Vitres latérales : verre de sécurité.
 - 8.7.3 Vitres arrière : verre de sécurité.
- 8.8
- 8.9 Dispositif de protection latérale : non.
- 8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement : oui.

9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION.

- 9.1 Feux de route : 2.
- 9.2 Feux de croisement : 2 incorporés aux feux de route.
- 9.3 Feux de position avant : 2.
- 9.4 Feux rouge arrière : 2.
- 9.5 Indicateur de changement de direction.
 - 9.5.1 Avant : 2 groupés aux feux de position.
 - 9.5.2 Arrière : 2 groupés aux feux rouge.
 - 9.5.3 Latéraux : 2 indépendants.
- 9.6 Feux stop : 2 groupés aux feux rouge.
- 9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : 1 groupé au feu rouge.
- 9.8 Dispositifs réfléchissants.
 - 9.8.1 Arrière : 2 groupés aux feux rouge.
 - 9.8.2 Latéraux : néant.
- 9.9 Feux de détresse : pour fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction.
- 9.10 Feux de marche arrière : 1 groupé au feu rouge droit.
- 9.11 Feux de brouillard.
 - 9.11.1 Arrière : 1 groupé au feu rouge gauche.
 - 9.11.2 Avant : 2 indépendants (option).
- 9.12 Feux d'encombrement.
 - 9.12.1 Avant : 2 indépendants.
 - 9.12.2 Arrière : 2 combinés avec les feux d'encombrement AV.
- 9.13 Dispositif de signalisation complémentaire arrière : non.

10. DIVERS.

- 10.1 Accessoires.
 - 10.1.1 Dispositif antivol : non.
 - 10.1.2 Essuie-glace : oui à 2 vitesses.
 - 10.1.3 Lave-glace : oui.
 - 10.1.4 Rétroviseurs : oui 2 à l'extérieur.
 - 10.1.5 Avertisseurs sonores : oui.
- 10.2 Marque d'identité.
 - 10.2.1 Emplacement de la plaque constructeur : dans la cabine, sur le capot moteur côté passager.
 - 10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : sur le longeron droit à hauteur de l'essieu avant.
 - 10.2.3 Structure du numéro d'identification :
 - Constructeur : 3 caractères.
 - Type du véhicule : 6 caractères.
 - Numéro de série : 8 caractères.
 - 10.2.4 Le numéro d'identification commence à : ZCFB80BSO09000010.
 - 10.2.5 Identification du moteur : frappe à froid sur le bloc moteur côté droit.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du représentant du constructeur le 3-11-83 :

IVECO UNIC S.A.
6, rue Nicolas Copernic
78196 TRAPPES CEDEX

que le véhicule numéro : ZCFB80BSO09000076 à moteur n° 670-318468 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série UNIC type B80BSO

satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.97, R.103 et R.104 du Code de la route et des arrêtés ministériels pris en application (compte tenu des accords de réciprocités franco-italiens);

- le châssis-cabine ne satisfait pas aux articles R.61, R.62, et R.86 la déclaration de mise en circulation devra être accompagnée du présent procès-verbal et d'un certificat délivré par les personnes ayant mis en place l'équipement ou la carrosserie, attestant que le véhicule terminé satisfait aux dispositions des articles précités et à celles de l'article R.104.

Fait à Montlhéry, le 24 novembre 1983
l'ingénieur des T.P.E. (Mines)
(signé : CHAPUT)

Vu et approuvé :
Enregistré sous le n° AU-2499-83-00
Fait à Paris, le 24 novembre 1983
Pour le directeur régional de
l'Industrie et de la Recherche
et par délégation
L'ingénieur des Mines
Chef de la Division automobile
L'ingénieur divisionnaire des T.P.E. (Mines)
(signé J. MOYER)

CERTIFICAT DE CONFORMITE POUR CHASSIS CABINE

Nous soussignés IVECO UNIC S.A.,
6, rue Nicolas Copernic, 78196 TRAPPES CEDEX, représentant accrédité
de IVECO FIAT SPA - TURIN (Italie), certifions :

- a) Que le véhicule :
1. Genre : CAM - VASP (*).
 2. Marque : UNIC.
 3. Type : B80BSO.
Version : 3000.
 4. Numéro d'ordre dans la série du numéro d'identification :
ZCFB80BSO, _____
 6. Source d'énergie : GO.
 7. Puissance administrative : 15 CV.
 10. Poids total autorisé en charge : 9000 kg.
 11. Poids à vide en ordre de marche : _____ kg.
 12. Poids total roulant autorisé : 15000 - 12500 kg (*).
 13. Niveau sonore de référence : 91 dB (A).
 14. Régime de rotation du moteur lui correspondant : 2400 tr/mn.

Est entièrement conforme au type et à la version décrit plus haut.

b) Que ce véhicule sort de nos usines le : _____

pour être livré à : _____

Fait à : _____ le : _____

Numéro d'immatriculation : _____
(à remplir par la préfecture)

Note : Le présent certificat de conformité ne peut être produit seul à l'appui d'une déclaration de mise en circulation du véhicule, une notice complémentaire établie par le carrossier devra être jointe.

(*) *Rayer les mentions inutiles.*

Note : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.54 à R.62 et R.69 à R.81 du Code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la préfecture,
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service des Mines.

Et attestons en outre que le véhicule dont les caractéristiques et le numéro qui figurent sur le certificat de conformité ci-dessus a été régulièrement mis à la circulation dans les conditions fixées par les lois et règlements douaniers français. Dispense de visa accordée par décision du directeur général des douanes et droits indirects.

Numéro 346 du 27.09.1967
IVECO UNIC S.A. (par délégation spéciale du président)

Trappes le :

